

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°27 du 21 juin 2013

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de l'air

Texte n°15

CIRCULAIRE N° 21316/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC
relative au recrutement externe de la spécialisation 5730 infirmier diplômé d'État - session 2014.

Du 28 mai 2013

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : écoles des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'air ; bureau « sélections et concours ».

CIRCULAIRE N° 21316/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC relative au recrutement externe de la spécialisation 5730 infirmier diplômé d'État - session 2014.

Du 28 mai 2013

NOR D E F L 1 3 5 0 8 7 4 C

Références :

Code de la défense - Partie réglementaire, IV - Le personnel militaire.
Arrêté du ministère de la santé et des sports du 31 juillet 2009 (JO n° 181 du 7 août 2009, p. 13203, texte n° 18) modifié.
Arrêté du 3 mars 2010 (JO n° 66 du 19 mars 2010, texte n° 39 ; signalé au BOC 20/2010 ; BOEM 331.1.2) modifié.
Circulaire n° 2034/DEF/DRH-AA/SDGR/BR du 14 février 2013 (BOC N° 13 du 14 mars 2013, texte 6 ; BOEM 331.1.2.1).
Avis de concours du 28 mai 2013 (n.i. BO ; JO n° 131 du 8 juin 2013, texte n° 96).
Note n° 1722/DCSSA/RH/GPM/MS du 13 mars 2013 (n.i. BO).

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 21277/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 14 mai 2012 (BOC N° 35 du 17 août 2012, texte 19).

Référence de publication : BOC N°27 du 21 juin 2013, texte 15.

Préambule.

Un concours annuel sur épreuves pour une admission en 2014 à l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) de Toulon est ouvert aux personnels civils désireux de servir dans l'armée de l'air en qualité de sous-officier « infirmier ».

Cette circulaire annuelle fixe dans ses annexes le rôle des différents organismes responsables dans l'organisation des épreuves de sélection, ainsi que le calendrier des travaux à réaliser par ces derniers.

1. CODE IMPUTATION BUDGÉTAIRE.

Les frais de déplacement pour le personnel concerné par le recrutement externe d'infirmiers seront imputés comme suit :

- libellé RBOP : EMAA ;
- code engagement : FD3AD 03527 - DRH-AA/FORM - sélections et concours.

2. ABROGATION.

La circulaire n° 21277/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 14 mai 2012 relative aux épreuves de sélection relatives au recrutement « externe » spécialisation 5730 « infirmier diplômé d'État » en 2013 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur adjoint des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Didier DOUCHET.

ANNEXE I.
RÔLE DES DIFFÉRENTS ORGANISMES.

1. CENTRES D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES.

Ils sont responsables du recueil des candidatures et de la vérification des conditions à remplir.

Les dossiers y seront déposés jusqu'au vendredi 5 juillet 2013 terme de rigueur.

2. DÉPARTEMENT ÉVALUATION AIR.

Les départements évaluation air (DEA) sont chargés :

- de convoquer les candidats pour la visite d'aptitude médicale initiale dans les centres d'expertise médicale initiale (CEMI) des groupements de recrutement et de sélections (GRS) rattachés, pour la métropole, ou dans les centres médicaux interarmées (CMIA) rattachés, hors métropole ;
- de faire passer les épreuves communes aux candidats jusqu'au vendredi 16 août 2013 terme de rigueur ;
- de convoquer les candidats aux épreuves d'admissibilité ;
- d'informer et de convoquer les candidats admissibles à l'épreuve d'admission ;
- d'adresser les dossiers complets des candidats déclarés admis au centre d'engagement unique du groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) de Rochefort ;
- d'adresser les dossiers médicaux des candidats déclarés admis au centre médical des armées (CMA) 50.721 de Rochefort.

3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR/SOUS-DIRECTION GESTION DES RESSOURCES/BUREAU RECRUTEMENT/SECTION RECRUTEMENT NON OFFICIERS.

Au vu des résultats obtenus aux épreuves communes, et après étude des dossiers, la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/sous-direction des ressources/bureau recrutement/section recrutement non officiers (DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers) établit la liste des candidats retenus pour passer les épreuves d'admissibilité spécifiques au recrutement externe d'infirmiers.

Cet organisme fait parvenir cette liste à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/école des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'air/état-major/bureau sélections et concours (DRH-AA/ESOM/EM/BSC), accompagnée d'une extraction « système d'information du recrutement » (SIRec) sous format excel (voir point 5.), pour le vendredi 23 août 2013 terme de rigueur.

4. BUREAUX FORMATION ET SERVICES ADMINISTRATION DU PERSONNEL DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE.

Un personnel du bureau formation ou du service administration du personnel des GSBdD, situés en métropole et désignés « centre d'examen », se rendra à l'école du Val-de-Grâce (EVDG) pour retirer les sujets des épreuves d'admissibilité (mise à disposition au bureau concours de l'EVDG du lundi 30 septembre au mardi 1^{er} octobre 2013 - 1, place Alphonse Laveran, accès en face de la rue du Val-de-Grâce - Paris - rez-de-chaussée du bâtiment des études, pièce 05).

Le retour des copies s'effectuera de la même façon, du jeudi 3 octobre au vendredi 4 octobre 2013.

5. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR/ÉCOLES DES SOUS-OFFICIERS ET DES MILITAIRES DU RANG/ÉTAT MAJOR/BUREAU SÉLECTIONS ET

CONCOURS.

Dès la parution de l'avis de concours, la DRH-AA/ESOM/EM/BSC fait parvenir à la DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers un fichier informatique excel recensant ses besoins, pour l'extraction des données informatiques SIREc.

Elle établit la liste des candidats autorisés à concourir et la diffuse sur le site internet de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA).

Elle procède à la désignation des centres de concours.

Au vu des résultats des épreuves d'admissibilité, la DRH-AA/ESOM/EM/BSC :

- diffuse la liste des candidats autorisés à présenter l'épreuve d'admission sur le site internet de l'EFSOAA ;
- envoie à la DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers et à chaque DEA la liste des candidats déclarés admissibles ;
- transmet les relevés de notes aux candidats déclarés non admissibles.

Au vu de la liste de classement établie par le président du jury à l'issue de l'épreuve d'admission, elle :

- diffuse sur le site internet de l'EFSOAA la liste des candidats admis en liste principale (LP) et inscrits en liste complémentaire (LC) ;
- adresse un courrier à chaque candidat admis en LP et inscrit en LC ;
- assure le suivi des appels en LP et procède aux remontées éventuelles de la LC ;
- transmet les relevés de notes aux candidats déclarés non admis.

La DRH-AA/ESOM/EM/BSC transmet au centre d'engagement unique du GSBdD de Rochefort (par voie informatique) la liste des candidats admis en LP ou inscrits en LC. Cette liste est nécessaire à l'élaboration des actes d'engagement.

**ANNEXE II.
CALENDRIER DES TRAVAUX À EFFECTUER.**

	RESPONSABLES.	ACTIONS.	DESTINATAIRES.	DATES D'EXÉCUTION.
1	Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Constitution des dossiers avec mention de la date de dépôt.	DEA. (1)	Jusqu'au vendredi 5 juillet 2013.
2	DEA.	Épreuves communes.		Jusqu'au vendredi 16 août 2013.
3	DEA.	Transmission des fiches SRec.	DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers.	Jusqu'au mardi 20 août 2013.
4	DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers.	Transmission de la liste des candidats retenus pour présenter les épreuves d'admissibilité et du fichier informatique excel.	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Jusqu'au vendredi 23 août 2013.
5	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Diffusion de la liste des candidats autorisés à concourir.	Candidats <i>via</i> internet. DEA. DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers.	Semaine 36.
6	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Désignation des centres d'examen.	Bases de défense. DEA.	Semaine 36.
7	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Transmission d'un état numérique et nominatif par centre d'examen des candidats autorisés à concourir.	EVDG/bureau concours (BC). DEA. Formations administratives.	Semaine 37.
8	DEA.	Convocation des candidats aux épreuves d'admissibilité.	Candidats.	Semaine 37.
9	EVDG/DEG/BC.	Envoi des sujets pour l'outre-mer.	Formations administratives hors métropole.	Date définie par EVDG.
10	BF des centres d'examen [sauf hors métropole (HM)].	Récupération des sujets à l'EVDG.		Du lundi 30 septembre au mardi 1er octobre 2013.
11	Centres d'examen.	Épreuves d'admissibilité		Mercredi 2 octobre 2013.
12	Centres d'examen.	Transmission des copies, du procès-verbal et du plan de salle : - par porteur pour les formations administratives de métropole ; - par chronopost pour les formations administratives hors métropole.	EVDG/DEG/BC.	À l'issue des épreuves.
13	EVDG/DEG/BC.	Anonymat des copies et transmission.	EPPA Toulon.	Octobre 2013.

14	EPPA Toulon.	Correction des copies et transmission des résultats.	EVDG/DEG/BC.	Du lundi 14 octobre au mardi 12 novembre 2013.
15	EVDG/DEG/BC.	Transmission des résultats et des fichiers de relevés de notes.	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Mi-novembre 2013.
16	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Diffusion de la liste des candidats admissibles.	Candidats <i>via</i> internet. DEA. DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers.	Dès connaissance.
17	DEA.	Convocation des candidats à l'épreuve d'admission.	Candidats.	Dès connaissance.
18	EPPA Toulon.	Épreuve d'admission.	Candidats.	Du lundi 2 décembre au vendredi 6 décembre 2013.
19	EPPA Toulon. EVDG/DEG/BC. DCSSA.	Réunion du jury puis communication des résultats.	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Dès connaissance.
20	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Diffusion de la liste des candidats admis en LP et inscrits en LC.	Candidats <i>via</i> internet. DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers. DEA. Centre d'engagement unique du GSBdD Rochefort.	Dès connaissance.
21	DEA.	Transmission des dossiers des candidats pour élaboration des actes d'engagement.	Centre d'engagement unique du GSBdD Rochefort.	Dès connaissance.
22	DEA.	Dossiers médicaux.	CMA 50.721 Rochefort.	Dès connaissance.

Incorporation à l'escadron de formation militaire de l'EFSOAA Rochefort en janvier 2014.

(1) Dans le calendrier, le terme DEA recouvre l'ensemble des départements évaluation air ainsi que les bureaux formation des formations administratives d'outre-mer.